

LYCÉE FRANCO-CHINOIS, Cholon

UN LYCÉE FRANCO-CHINOIS
(*La Politique coloniale*, 1^{er} avril 1908)

À Cholon, on en pose la première pierre.

La dernière cérémonie publique présidée par M. Beau avant son départ, aura été la pose de la première pierre du Lycée franco-chinois. Il n'y avait guère d'occasion qui pût, d'une manière plus heureuse, marquer le terme d'une œuvre gouvernementale où la politique extérieure de la France en Asie fut l'objet d'une persévérante initiative.

C'est le mercredi 26 février qu'a eu lieu cette solennité à laquelle ont assisté presque toutes les notabilités de la colonie.

Après des allocutions de M. Schnéegans, président du conseil d'administration du Lycée franco-chinois, et Drouhet, maire de Cholon, M. Beau a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Une pierre manquait à l'édifice de l'Enseignement public en Indo-Chine.

Deux grands établissements scolaires, le vieux collège « Chasseloup-Laubat » à Saïgon, dont la transformation ne saurait tarder, et le nouveau Lycée franco-annamite actuellement en construction à Hanoï offriront bientôt à l'élite de la jeunesse annamite le moyen d'acquérir, dans la colonie même, l'instruction complète que, jusqu'ici, quelques privilégiés ont pu seuls aller chercher en France.

Or, le mouvement si remarquable qui porte la jeune génération annamite vers l'étude de notre langue et de nos sciences ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion dans les communautés chinoises de la colonie, surtout dans celles de Saïgon et de Cholon les plus prospères, les plus riches et les plus cultivées.

Jusqu'ici, les négociants chinois désireux de donner une bonne instruction à leurs enfants avaient coutume de les envoyer en Chine, dans leur province d'origine, pour y apprendre les caractères et les préceptes des philosophes. Quelques-uns, épris des idées nouvelles, les dirigeaient vers les établissements scolaires du Japon. Ce système avait, au point de vue moral, l'inconvénient de supprimer pendant nombre d'années la tutelle des parents et au point de vue politique celui de déraciner chaque génération née sur notre sol et de transformer ainsi en étrangers ne connaissant, ni notre langue, ni nos idées, ces enfants destinés pourtant à vivre parmi soifs.

Cette situation me préoccupait depuis longtemps, mais l'importance des dépenses à engager pour la construction et l'entretien d'un grand établissement d'instruction m'avait empêché jusqu'ici de donner suite à mes projets.

C'est à l'esprit d'initiative et aux sentiments de solidarité des Chinois de Cochinchine que je dois de les voir réalisés plus tôt que je ne pouvais l'espérer.

Je tiens à féliciter et à remercier celui qui a été le promoteur du mouvement et qui a réussi à unir ses compatriotes dans le magnifique élan de générosité d'où va sortir le Lycée franco-chinois de l'Indo-Chine.

Cet homme, dont le nom ne sera pas oublié, est M. Tya Mah Yan.

Autour de lui se sont groupés de généreux donateurs parmi lesquels je citerai les propriétaires des rizeries de Cholon et les représentants du haut commerce chinois de Cochinchine. Je leur adresse ici tous mes remerciements.

Je remercie également le conseil colonial, les municipalités de Saïgon et de Cholon, les banques et les maisons de commerce qui ont tenu à s'associer à cette œuvre franco-chinoise.

Tous en ont compris la haute portée et les conséquences heureuses que ne peut manquer d'avoir pour notre pays et pour la Cochinchine en particulier, le rapprochement des deux races déjà commencé sur le terrain des affaires et qui va pouvoir s'achever désormais dans le domaine des idées.

Le projet de création à Cholon d'un Lycée franco-chinois de l'Indo-Chine remonte déjà à plusieurs années. Sa réalisation aujourd'hui est due aux souscriptions des colonies chinoises de Saïgon et de Cholon, des banques et des maisons de commerce de la place.

EN INDOCHINE
(*La Dépêche coloniale*, 13 mai 1909)

On nous écrit de Saïgon à la date du 15 avril dernier :

.....
À Cholon, [le gouverneur général Klobukowski] a procédé à l'inauguration d'une école franco-chinoise installée dans la jolie pagode de la congrégation de Fokien. Il a très heureusement mis à profit cette occasion pour rendre hommage à l'esprit d'initiative et à l'infatigable activité du peuple chinois, qu'il a déjà pu voir à l'œuvre au Japon et au Siam, et qu'il espère voir nouer des relations de plus en plus étroites et cordiales avec l'Indochine, grâce à cette grande voie de pénétration pacifique qu'est le chemin de fer du Yunnan.

Il a tenu à visiter en détail les locaux scolaires, dont l'installation confortable et hygiénique l'a vivement frappé. Les trois classes ont chacune un maître chinois ; mais sous peu, les grands élèves de la première classe vont avoir des cours de français et de comptabilité commerciale. Cette création n'est d'ailleurs que la première étape vers l'organisation d'un enseignement supérieur, qui sera donné dans le Lycée franco-chinois que les Chinois de Cholon sont en train de faire construire à leurs frais, par souscriptions volontaires, et dont M. Klobukowski est allé également voir l'emplacement. Cet établissement dispensera les jeunes Célestes résidant en Cochinchine d'aller compléter leur instruction au dehors, chez nos voisins... et rivaux. On ne peut qu'applaudir à ces initiatives qui fortifient les liens d'amitié existant entre les deux peuples. En les encourageant, l'administration s'assure le loyalisme de la colonie chinoise, si importante à Cholon et dont l'industrielle activité contribue si puissamment à la prospérité de la Cochinchine.

.....
COCHINCHINE

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1912)

Subvention. — Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 3 août 1912, une subvention de six mille piastres imputable sur les crédits inscrits au chapitre

24, article 12 du budget général de l'Indochine pour l'exercice 1912, est accordée à l'Association du Lycée franco-chinois.

(*Les Annales coloniales*, 31 août 1912)

M. Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de M. Destenay, gouverneur de la Cochinchine, et du lieutenant Renaud, officier d'ordonnance, a visité le Lycée franco-chinois. Il a été reçu par M. Chalamel ¹, directeur du Lycée ; MM. Ascoli et Jacque étaient présents. Après une courte présentation du personnel enseignant, le gouverneur général est rentré dans l'une des classes où se faisait un cours de chinois. Il a ensuite inspecté les divers services de l'établissement.

Mariages
(*Saigon Sportif*, 31 août 1912)

Jeudi soir, à cinq heures, a été célébré le mariage de M^{lle} Henriette-Marie Haffner avec M. Chalamel, directeur du Lycée franco-chinois.

.....

COCHINCHINE

CHO-LON
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 septembre 1913)

Au Lycée. — M. Maillard, professeur de 3^e classe, est placé hors cadres et mis à la disposition du conseil d'administration du Lycée franco-chinois de Cholon, pour exercer les fonctions de directeur, en remplacement de M. Chalamel, mis en disponibilité par arrêté du 3 juillet 1913. Dans cette position, M. Maillard recevra une solde spéciale qui lui sera attribuée par le conseil d'administration du Lycée franco chinois.

Saïgon
Fin d'année au Lycée franco-chinois d'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 5 février 1916)

[...] Le Lycée, fort beau bâtiment, était pavoisé à l'extérieur et à l'intérieur des écussons et drapeaux des nations alliées et de quelques nations neutres, et abondamment garni de fleurs, de plantes et de guirlandes.

L'assistance ne comprenait que quelques notabilités françaises officielles, des membres chinois du conseil d'administration du Lycée, quelques dames européennes et chinoises, des familles des élèves, des membres du corps local enseignant, Un certain nombre des amis de l'œuvre fondée par cet établissement et invités dans la

¹ Georges Chalamel (1873-1923) : ancien secrétaire particulier du gouverneur général Klobukowski, futur directeur général des Plantations Hallet. Voir [encadré](#).

circonstance ; enfin, venus avec leur directeur, avec leurs maîtres, les élèves nombreux, disciplinés, de l'école cantonaise de Cholon.

Au premier rang de ces assistants étaient M. L'Helgoualc'h, administrateur et maire de Cholon ; Rimaud ², membre de la commission municipale de Cholon et du conseil d'administration du Lycée, vice-président du Conseil colonial de la Cochinchine ; M. Tja mah Yan, vice-président ; le docteur Lalung-Bonnaire, du Conseil du Lycée, M. Tsenk seck Chau et sa famille, M. Phung Nhut, président de la chambre de commerce de Cholon ; MM. Berquet et Ferrière, président et vice-président de la Société des Études indochinoises, et de nombreux négociants chinois.

Parmi les dames : M^{mes} D. Jessula [épouse de David Jessula, dir. CCNEO*], Jason, Marchal, et la directrice de l'École de jeunes filles chinoises du quai du Yunnan à Cholon, avec un groupe de ses élèves.

Depuis l'an dernier, le personnel du Lycée, qui n'était déjà pas nombreux à l'excès, a été réduit au cadre le plus indispensable par la mobilisation.

Nos jeunes lycéens chinois ont des physionomies ouvertes, éclairées, intelligentes et se tiennent extrêmement bien

Peut-être — certes même — l'œuvre accomplie en éduquant « à la française », à Saigon, jeunes Chinois et jeunes Chinoises est-elle grosse de conséquences encore insoupçonnées pour l'avenir de l'Extrême-Orient.

Il n'est point possible d'en examiner ici les résultats vraisemblables et contradictoires qui se présentent à la réflexion. Nos charges colonisatrices et civilisatrices en Asie sont lourdes, vaillamment acceptées, honnêtement remplies ; puissent-elles nous amener des récompenses, et puisse la présence de fonctionnaires français à la « fête de famille » du Lycée franco-chinois de Saigon être toujours évoquée comme un honneur par les jeunes élèves. [...]

Casse-tête chinois
(*L'Écho annamite*, 28 septembre 1920)

L'autre jour, le hasard m'a fait assister au défilé d'un grand enterrement, à Cholon. C'était, m'a-t-on dit, un riche commerçant Céleste qui a rendu l'âme à Bouddha et que sa famille et ses amis portaient en terre.

Le convoi était précédé de nhos dont les loques sordides contrastaient étrangement avec la pompe de la cérémonie. Deux par deux, ils portaient de petites tables ornées de bannières dont les inscriptions célébraient, en termes vagues et éloquents, les vertus du défunt et exprimaient les regrets que celui-ci laissait après lui. Derrière le corbillard richement décoré, psalmodiaient quatre ou cinq bonzes qui semblaient marcher avec peine. La musique céleste — pas celle qui vient des régions supérieures — était assourdissante ; la fanfare indigène, qui exécutait des airs funèbres, était plus supportable.

Après la famille, les amis et connaissances du défunt, venaient des élèves de l'école des jeunes filles chinoises et du Lycée franco-chinois. Les petits Chinois, revêtus de leur uniforme blanc, étaient précédés de clairons qui ne sonnaient pas et de tambours dont le roulement ajoutait, par intervalles, une note européenne au vacarme général...

Jusque là, j'ai vu toute la scène et j'ai compris. Mais ce que je n'ai pas saisi encore, malgré plusieurs nuits de réflexion, c'est qu'au bruit des tambours, professeurs et élèves du Lycée franco-chinois marquaient le pas.

² Auguste Rimaud (1878-1935) : directeur des [Éts Dumarest](#) à Saigon. Membre de la commission municipale de Cholon depuis octobre 1912. Précédemment conseiller municipal de Saigon (1906-1912).

Suivre le cortège pour faire honneur au défunt, c'est bien ; mais se livrer à un exercice de gymnastique dans cette procession, c'est... pourquoi faire ?
Vrai casse-tête chinois dont je serais reconnaissant à qui me donnerait la solution
M'AS TU VU.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} février 1923)

De passage. — M. le commandant Hubert, le distingué directeur du Lycée franco-chinois de Cholon, qui a laissé de si vives sympathies parmi nous, a profité des vacances pour venir revoir ses amis du Tonkin.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Il s'agit encore de l'enseignement primaire supérieur
(*L'Écho annamite*, 16 avril 1925)

.....
En haut lieu, on reconnaît la pénurie de professeurs de l'enseignement primaire supérieur. En revanche, on détourne quelques uns d'entre eux de leur destination propre. Tel est le cas du seul lauréat qui nous soit revenu cette année de l'École supérieure de pédagogie Il est affecté au Lycée franco-chinois pour apprendre à nos cousins célestes à construire des phrases françaises d'une ou de deux propositions !

Nous trouvons la plaisanterie de mauvais goût. Nos compatriotes ne demandent qu'à payer l'instruction de leurs enfants. On crie à tous vents que les professeurs font défaut. De grâce, qu'on ne s'amuse pas à en envoyer à Cholon instruire des Chinois ! Plus que nos oncles, nous avons des titres à la sollicitude de nos gouvernants. En voyant un professeur annamite servir dans une école chinoise, les esprits simplistes seraient tentés de prêter à l'Administration des arrières-pensées qui ne l'honorent pas.

Cette constatation regrettable n'est pas de nature à resserrer les liens qui nous unissent à la nation tutrice, dont la mission essentielle, croyons-nous, est de nous instruire.

PHAN-VAN-HOA.

Le préjugé de race
(*L'Écho annamite*, 26 juillet 1926)

M. le commandant Robert, directeur du Lycée franco-chinois de Cholon, dans son discours à la distribution des prix au élèves de cette école, a dit :

« Bien des querelles sont nées et naissent encore, entre hommes de pays différents non pas de divergences profondes et irréductibles, mais de malentendus, d'incompréhension mutuelle. Si l'on avait le cœur de s'expliquer, la querelle tomberait d'elle-même. C'est à dessein que j'ai dit « homme de pays différents » et non pas de races différentes. Qui donc, à l'heure actuelle, ayant tant soit peu étudié l'histoire, oserait parler de races ? à considérer les innombrables mélanges, métissages, invasions, conquêtes, migrations, en tous sens, il est à peine quelques peuplades barbares, restées isolées au fond des forêts, qui peuvent se dire « race pure ». Mais tous les grands pays,

s'ils présentent parfois une unité économique, une unité de solidarité, sont, au point de vue race, un mélange, un mélange de mélanges. Lisez le *Préjugé des races*, par Finot, plus autorisé que moi, et vous serez convaincus.

D'une part, ce préjugé des races ne doit pas nous aveugler, à quelque pays que nous appartenions. D'autre part, les intérêts économiques nous lient les uns aux autres. Que nous le voulions ou non, le temps est fini où un pays pouvait s'isoler, vivre sur lui seul. Chacun a besoin des autres, et les autres ont besoin de lui. Nous n'en sommes pas encore à la Société universelle des Nations mais nous sommes en chemin pour la réaliser. Il y faudra du temps, mais qu'est ce qu'un siècle ou deux devant la grandeur de l'œuvre à accomplir ? »

Certes, nous apprécions beaucoup la haute conception du savant et distingué sinologue commandant Robert.

Mais, hélas ! en ce qui concerne l'Indochine, soixante ans de contacts entre Français et Annamites — contact du sang aussi, pendant la guerre de 1914-1918 — n'ont pas dissipé chez nos protecteurs le préjugé de race.

Une cloison étanche sépare l'un et l'autre camp et d'aucuns continuent toujours de nous traiter de « sale race annamite »

La collaboration franco-annamite, tant criée sur tous les tons, est bien loin de se réaliser, sinon jamais !

Que la pensée de M. Robert soit sujet de méditation à nos protecteurs !

LAC-HONG.

Les obsèques de M. Quach-Dam
(*L'Écho annamite*, 31 mai 1927)

le commandant Robert, directeur du Lycée franco-chinois

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1928)

Que se passe-t-il ? Des fusils, un sabre, des tracts et des brochures en caractères chinois et anglais sont saisis au Lycée franco-chinois. — C'est à une opération de grande envergure que se livra samedi 24 décembre 1927, sur un ordre de M. le gouverneur Blanchard de la Brosse*, la police saïgonnaise.

Huit commissaires et de nombreux agents et inspecteurs perquisitionnèrent du matin au soir dans les divers bâtiments du Lycée franco-chinois.

On avait appris, en effet, que, malgré l'ordre donné par leur directeur, des élèves du Lycée franco chinois avaient conservé et dissimulé des fusils qu'ils s'étaient procurés, soi-disant pour faire l'exercice, auprès d'une importante congrégation de Cholon.

Ces fusils, qui n'étaient autres que des fusils Gras, auraient pu constituer des armes dangereuses entre les mains de jeunes exaltés.

On sait quels instruments furent pour le bolchevisme chinois les étudiants et élèves des écoles. On se souvient de l'attaque de Shameen et c'est pour parer à tout événement de ce genre que la perquisition fut ordonnée.

Elle fut, comme on le voit, fructueuse ! vingt fusils et un sabre convenablement dissimulés furent découverts. Des tracts et des brochures plus ou moins suspects furent

saisis et l'on est à se demander si les bolchevistes des pays voisins ne voulaient point créer un centre d'agitation aux portes de Saïgon et Cholon.

D'ailleurs, d'après des personnes avisées, ce ne serait point les seules armes qui se trouvent à Cholon. On dit que d'assez nombreux fusils s'y trouveraient cachés.

Détail à noter : des voleurs annamites sont venus par trois fois notamment dans les chambres afin d'y voler les fusils en question sans jamais avoir pu s'emparer d'un seul, ceci prouve que l'existence de ces fusils n'était point un secret pour tout le monde.

(*L'Impartial*)

LA MAIN-D'ŒUVRE CHINOISE

L'OPINION DE M. BLANCHARD DE LA BROSSE,
ancien gouverneur de la Cochinchine
(*Le Petit Provençal*, 7 mars 1929)

.....
Ici, en Cochinchine, nous avons tous les jours sous les yeux des exemples de leur grande capacité de travail. Voyez avec quelle rapidité avancent les ouvrages exécutés par eux : c'est grâce à eux que les derniers bâtiments du Lycée Pétrus-Ky ont pu être livrés en temps voulu.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 sept. 1933)

De passage — M. le commandant Robert, directeur du Lycée franco-chinois de Cholon était de passage ces jours der tiers à Hanoï venu participer aux travaux de commissions d'examen des langues orientales.

Nous avons été heureux de revoir parmi nous le sympathise officier doublé d'un sinologue distingué et qui compte ici de nombreux amis.

Cochinchine.
Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre 1934)

Le Gouverneur général visite les Lycées de Saïgon. — Saïgon, 21 octobre. — Le Gouverneur général Robin, accompagné de M. le gouverneur de la Cochinchine Pagès, a visité inopinément, samedi matin, le Lycée Chasseloup-Laubat, le Lycée Petrus-Ky et le Lycée franco-chinois.

.....
Avant de regagner le Palais du Gouvernement, le gouverneur général et sa suite se sont arrêtés au Lycée franco-chinois que dirige, à la satisfaction générale, le commandant Robert. Ce Lycée a connu un ère de grande prospérité ; il subit, en ce moment, les conséquences passagères de la situation économique et sociale, et le nombre de ses élèves a diminué. Toutefois, il continue à avoir la faveur de la clientèle particulière à laquelle il s'adresse.

Verney (Sébastien),
L'Indochine sous Vichy.
Entre Révolution nationale, collaboration et identités nationales 1940-1945.
Riveneuve Éditions, Paris, 2012, 522 p.

[280] Si les dérogations [en faveur des francs-maçons] dans l'armée peuvent se justifier aux yeux de Decoux..., nous voyons que les cas individuels dans le monde civil ne sont pas l'objet de la même sollicitude. Prenons ... l'affaire Robert ³. Ce dernier, chef de bataillon en retraite et ... directeur du Lycée franco-chinois de Saïgon doit quitter son poste suite à sa déclaration positive d'appartenance à la franc-maçonnerie. Arrivé en Indochine le 27 mars 1942, il remplit sa déclaration en novembre 1942 et confirme son appartenance datant de plus de 16 ans, avant sa démission en 1926. Officier de la Légion d'honneur et décoré de nombreuses fois, Jules Gaston Robert est également membre de la Légion fondée par Vichy et espère avec un tel profil, qu'une dérogation lui soit accordée pour poursuivre son activité comme lui permet la loi du 19 août 1942 qui suspend pour deux ans l'application de la loi du 13 août en raison de services rendus. Ayant été officier et orateur au sein de la franc-maçonnerie, le gouverneur de Cochinchine est réticent à la transmission de son dossier avec un avis favorable au gouverneur général. L'enquête pour sa dérogation « court » durant deux années. Le gouverneur de Cochinchine sonde les différents services connaissant Robert : le service de l'enseignement se félicite que le lycée franco-chinois soit une réussite (d'autant plus qu'étant sinisant, Robert fut récompensé par le ministère du Travail en 1921 pour son étude sur le dialecte yunnanais) tandis que le pré- [281] sident de la légion Maurice Cuny, atteste que si Robert ne se fait pas connaître pour son enthousiasme pour « l'ordre nouveau », il n'en demeure pas moins un excellent patriote. En effet, au sein des différents services sondés, beaucoup s'inquiètent de laisser cet établissement stratégique entre d'autres mains que françaises. Scolarisant l'élite chinoise de Cochinchine, cet établissement intéresse les Japonais qui se rapprochent du surveillant nommé en remplacement de Robert. Le président de la Légion avertit le gouverneur du danger : « [au point de vue de l'influence et le prestige français], nous estimons qu'il y a tout intérêt à ce que cet établissement soit à nouveau dirigé par un Français »⁴. Le directeur de l'enseignement en Cochinchine, dans un premier temps propose une suspension temporaire de Robert, mais faute d'un retour en 1943, tente de relancer le dossier Robert pour que ce dernier soit réintégré avant les grandes vacances de cette même année. En 1942, Decoux ranime le dossier de réintégration, mais cette fois-ci c'est Henri Blehaut, dernier secrétaire d'État aux Colonies sous Vichy, qui demande de nouvelles précisions ⁵. Ce contretemps conduit à repousser l'obtention de dérogation qui arrive finalement le 2 novembre, mais de manière posthume, car Robert est décédé un mois plus tôt ⁶. Cet exemple, démontre une fois encore comment l'application de loi métropolitaine déconnectée d'un contexte local provoque des situations dramatiques. Nous sommes bien ici en face d'une idéologie importée en Indochine et à une application stricte dont peu d'écart est difficilement compréhensible, mis à part la peur pour la hiérarchie en place de ne pas répondre au cadre légal adulé.

³ 177. ANVN-CII, GOUCOCH IIA50/521 (2) : Demande de dérogation relative aux Sociétés secrètes présentée par M. Robert.

⁴ ANVN-CII, GOUCOCH IIA50/521 (2) : Ibid.

⁵ Pourtant déjà transmises comme les motifs de rupture avec la franc-maçonnerie, ses états de services militaires, son attitude politique, etc.

⁶ Ibid., T.O. Vichy à Hanoi, du 29/12/1943.